

Communiqué de presse Mardi 19 mars 2013

economiesuisse opposée à l'application de la clause de sauvegarde

Le Comité discute des relations entre la Suisse et les États membres de l'UE

Le Conseil fédéral se prononcera au mois d'avril sur une possible application de la clause de sauvegarde. Sa décision revêt une grande portée pour les relations de la Suisse avec l'UE. Après un examen des intérêts de politique intérieure et extérieure de même qu'une analyse approfondie de la situation sur le marché du travail suisse, le Comité d'economiesuisse arrive à la conclusion qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Suisse d'appliquer la clause de sauvegarde maintenant.

Une telle mesure pèserait considérablement sur les relations bilatérales avec l'UE alors qu'elle aurait des conséquences marginales sur le bilan migratoire. Un léger dépassement des seuils ne justifie pas l'application seulement temporaire de la clause de sauvegarde. Son application atténuerait l'immigration tout au plus dans une mesure négligeable. Dans un contexte économique toujours difficile et face à une pénurie persistante de main-d'œuvre spécialisée, les entreprises, les régions périphériques et l'agriculture auraient vraisemblablement plus de difficulté à embaucher.

Au vu de ce qui précède, economiesuisse recommande de ne pas appliquer la clause de sauvegarde à l'égard des États membres de l'UE. D'après les estimations, les dommages potentiels sont nettement supérieurs à l'utilité attendue pour la politique intérieure. Au lieu de mettre en œuvre des mesures temporaires ayant un effet limité, il faudrait s'atteler à la résolution des problèmes induits par la croissance démographique au moyen de mesures structurelles durables. economiesuisse est prête à contribuer à l'élaboration de solutions. En novembre dernier, l'économie a présenté des solutions sectorielles durables en vue de maîtriser la problématique de l'immigration et a réaffirmé son attachement à une relation bilatérale avec l'UE couronnée de succès.

Pour toute question:

Cristina Gaggini, directrice romande

Téléphone : 078 781 82 39

Courriel: cristina.gaggini@economiesuisse.ch